



Litige canal plus canal sat

Par canelito

Bonjour,

Nous avons souscrit un abonnement à canalsat et par téléphone en avons demandé son annulation avant de l'avoir 2 jours après. Quelques jours après, nous recevions une demande d'autorisation de prélèvement par canalsat auprès de notre banque . Comme nous avons annulé l'abonnement, nous ne l'avons pas renvoyé. Quelle n'a pas été notre surprise en consultant nos comptes quelques jours après de le voir débité! Nous avons contacté notre banque en expliquant la chose et celle-ci nous a remboursé et fait opposition. Depuis, canalsat nous demande de payer cette somme que nous refusons de donner. Il nous a mis chez un huissier et refusons toujours de payer.

la banque nous dit qu'ils ne sont pas en tort et que nous ne pouvons pas nous retourner contre elle!!

Que peut-on faire?

merci

Par Tisuisse1

Il appartiendra à votre fournisseur de chaînes TV de prouver qu'ils ont bien un contrat signé de votre part.